

## RELEVÉ DE DÉCISION

### **Le conseil des Presses universitaire du Midi (PUM)**

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université,

Vu les statuts du service commun des Presses universitaires du Midi (PUM) approuvés par le Conseil d'Administration de l'université le 10 mars 2020,

### **Après avoir délibéré, décide :**

DÉCISION n° 1 : Désignation du représentant des personnels BIATSS du service au Conseil des PUM (vote)

- Une candidature : Éloïse RIVIÈRE

approuvée à l'unanimité des 11 membres présents ou représentés.

Toulouse, le 3 décembre 2024.



L'administrateur provisoire des PUM  
Philippe CHOMÉTY